

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

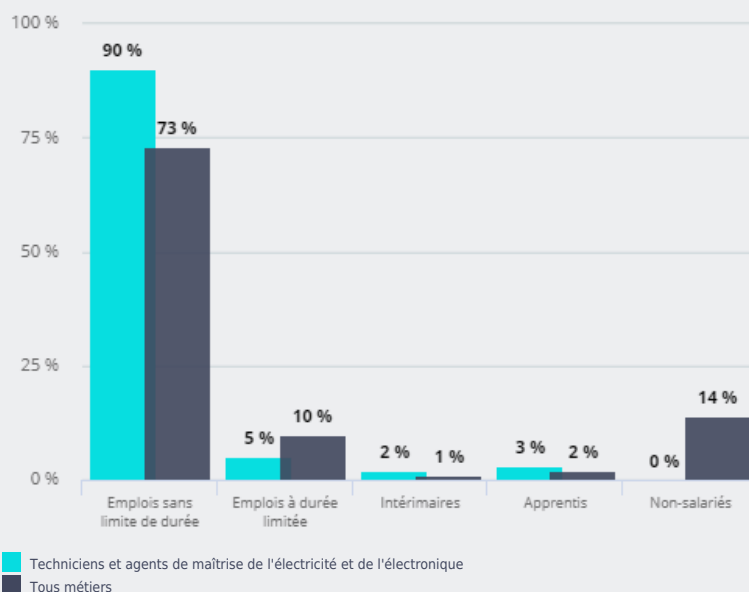
**TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE DE
L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'ÉLECTRONIQUE****QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

 QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

88 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

2 470 €

net par mois à temps plein (1 800 € tous métiers)



4 %

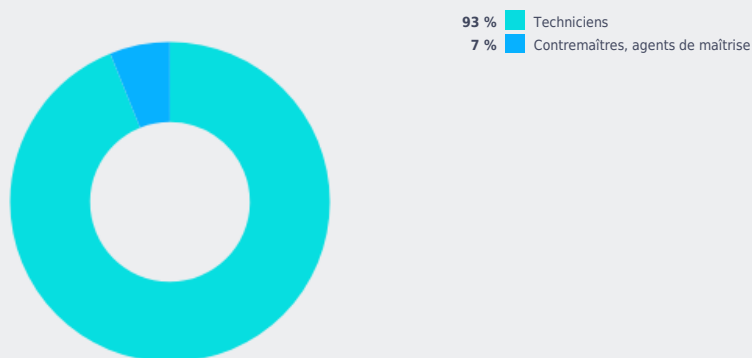
des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (17 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

93 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Techniciens"



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

89 %

des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique

Tous métiers



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

88 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée

Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique

Tous métiers



12 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (25 % des femmes en emploi)

4 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **2 410 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **2 480 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous métiers confondus)

📄 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

🔍 Notes :

¹ Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.